



WSDS-009F Agent de polissage

Fiche signalétique

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise ou de l'établissement

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Agent de polissage

1.2. Utilisations pertinentes déterminées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Fabrication

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Weiler Corporation
1 Weiler Drive
Cresco, PA 18326, É.-U.

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 570-595-7495

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-É.-U.)

Non classifié

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquette SGH-É.-U.

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH É.-U.)

Sans objet

SECTION 3 : Composition et renseignements sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification (SGH-É.-U.)
Silice, amorphe	(No CAS) 7631-86-9	45 - 50	Non classifié
Kaolin	(No CAS) 1332-58-7	15 - 20	Non classifié
Huiles glycéridiques et corps gras, origine animale, hydrogénés	(No CAS) 68953-18-4	15 - 17	Non classifié
Glycérides, C14-18	(No CAS) 67701-27-3	8 - 17	Non classifié
Oxyde de fer (Fe2O3)	(No CAS) 1309-37-1	4 - 6	Non classifié
Éther de polyéthylèneglycol et de nonylphényle ramifié	(No CAS) 68412-54-4	1 - 2	Non classifié

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Premiers soins en cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation cutanée se développe ou persiste.
- Premiers soins en cas de contact avec les yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
- Premiers soins en cas d'ingestion : Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

- Symptômes ou blessures en cas d'inhalation : Les poussières générées pendant l'utilisation peuvent causer une toux et un essoufflement. L'inhalation prolongée de poussières peut nuire à la capacité pulmonaire.

WSDS-009F Agent de polissage

Fiche signalétique

Symptômes ou blessures en cas de contact avec la peau	: La peau peut être irritée par action mécanique ou chimique ou par dermite.
Symptômes ou blessures en cas de contact avec les yeux	: La poussière et les débris de polissage peuvent irriter ou endommager les yeux sans protection.
Symptômes ou blessures en cas d'ingestion	: Aucun en cas d'utilisation normale.

4.3. Indication de la nécessité d'obtenir immédiatement des soins médicaux et des traitements spéciaux

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 5 : Moyens de lutte contre les incendies

5.1. Agent extincteur

Agent extincteur adéquat	: Utiliser du dioxyde de carbone, un agent chimique en poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau.
Agent extincteur inadéquat	: Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun danger connu.
Danger d'explosion	: Aucun danger connu.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers

Protection pendant la lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un ensemble de protection complet. L'agent de polissage séché ainsi que les peluches et les débris du disque de polissage peuvent rendre le mélange combustible. Traiter comme un feu d'huile.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.1.2. Pour le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions environnementales

Aucune.

6.3. Méthodes et matières destinées aux fins de confinement et de nettoyage

Aux fins de confinement	: Aucune mesure particulière requise.
Méthodes de nettoyage	: Aucune mesure particulière requise.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour une manutention sécuritaire

Précautions pour une manutention sécuritaire : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage : Protéger les liquides du gel ; ranger à l'écart des sources de chaleur excessive.

7.3. Utilisations finales particulières

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Silice, amorphe (7631-86-9)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

Huiles glycéridiques et corps gras, origine animale, hydrogénés (68953-18-4)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

WSDS-009F Agent de polissage

Fiche signalétique

Glycérides, C14-18 (67701-27-3)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)		
ACGIH	MPT de l'ACGIH (mg/m ³)	5 mg/m ³ (fraction respirable)
OSHA	Limite d'exposition admissible de l'OSHA (MPT) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations) 15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)

Kaolin (1332-58-7)		
ACGIH	MPT de l'ACGIH (mg/m ³)	2 mg/m ³ (les matières particulaires ne contiennent pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristallisée, fraction respirable)
OSHA	Limite d'exposition admissible de l'OSHA (MPT) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)

Éther de polyéthylèneglycol et de nonylphényle ramifié (68412-54-4)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adéquats	: La ventilation locale par aspiration et la ventilation générale doivent convenir aux normes d'exposition.
Protection des mains	: Gants de protection.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de travail adéquats.
Protection respiratoire	: Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition pertinentes, utiliser un système de protection respiratoire homologué par la NIOSH.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte solide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Graisse fade
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 125 - 140 °F
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,5
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Négligeable.
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Log Koe	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible

WSDS-009F Agent de polissage

Fiche signalétique

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune.

10.5. Matières incompatibles

Combustibles ou agents réducteurs puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pendant la combustion, des hydrocarbures peuvent se former pour générer de la fumée, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Silice, amorphe (7631-86-9)	
DL50 orale, rat	> 5 000 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	> 2 000 mg/kg
CL50 inhalée, rat (mg/l)	> 2,2 mg/l (durée d'exposition : 1 h)

Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)	
DL50 orale, rat	> 10 000 mg/kg

Corrosion ou irritation cutanées	: Non classifié
Domage ou irritation graves des yeux	: Non classifié
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classifié
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classifié
Cancérogénicité	: Non classifié

Silice, amorphe (7631-86-9)	
Groupe du CIRC	3 – Non classifiable

Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)	
Groupe du CIRC	3 – Non classifiable

Toxique pour la reproduction	: Non classifié
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classifié

Danger d'aspiration : Non classifié

WSDS-009F Agent de polissage

Fiche signalétique

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Silice, amorphe (7631-86-9)	
CL50, poisson 1	5 000 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Brachydanio rerio [sans renouvellement])
CE50, Daphnia 1	7 600 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Silice, amorphe (7631-86-9)	
Facteur de bioconcentration, poisson 1	(aucune bioaccumulation prévue)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Effet sur la couche d'ozone : Aucun renseignement supplémentaire disponible

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu causé par ce produit.

SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations en matière d'élimination des déchets : Jeter le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément au DOT

Il ne s'agit pas d'un bien dangereux selon la définition des règlements relatifs au transport

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Règlements fédéraux des É.-U.

Silice, amorphe (7631-86-9)
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Huiles glycéridiques et corps gras, origine animale, hydrogénés (68953-18-4)
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Glycérides, C14-18 (67701-27-3)
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Kaolin (1332-58-7)
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Éther de polyéthylène glycol et de nonylphényle ramifié (68412-54-4)
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

15.2. Règlements des États des É.-U.

WSDS-009F Agent de polissage

Fiche signalétique

Silice, amorphe (7631-86-9)

É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know
É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses
É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know
É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Oxyde de fer (Fe₂O₃) (1309-37-1)

É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know
É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses
É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know
É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Kaolin (1332-58-7)

É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know
É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses
É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know
É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

SECTION 16 : Autres renseignements

Ces renseignements sont fondés sur les connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Par conséquent, il ne faut pas les interpréter comme garantissant toute propriété particulière du produit.